

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS
Rue des Ebaulais
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47
Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : com.com.semur@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 JUIN 2017 A BRIANT

L'an deux mille dix-sept, le vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Briant, salle communale sous la présidence de M. André MAMESSIER

Date de la convocation du conseil communautaire : 15 Juin 2017

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 29

Etaient présents : M. VERNAY Charles - M. Christophe ROBIN - M. MATHIEU Georges- M. VINCENT Daniel - Mme Isabelle LAGOUTTE - M. CORDEIRO David –Mme LIEVRE Sandrine - M. DURIAU Pierre, M. MOLIERE Henri, M. BURLOT Jean Claude - M. FEUILLAND Jean Louis - Mme GAGET Claire - M. LAROCHE Louis - M. AUVOLAT Pierre - M. REMILLER Yann - M. PEGUET Jean François - Mr Jean MORIN - Mme AUCAGNE Renée - M. MAMESSIER André, M. Philippe CORNELOUP - Mme BARATHON Brigitte - Mme HAYE Marie Laure - M. BAJARD Robert- Mme Anne NEYRAND - M. Jean-Marc ALAMARTINE - M. BACIAK François - M. BAYON Robert - M. Jacques BLANCHARD - M. LAMOTTE Jean Paul - Absents excusés : Mme GIRARD Michelle- M. CHERVIER Bernard – Mme BRAILLON Sandra - M. RICHARD Jean Paul

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LIEVRE

André MAMESSIER ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et remercie la commune de Briant et les conseillers municipaux pour l'accueil dans la salle communale.

Charles VERNAY accueille l'assemblée et souhaite une bonne réunion à tous.

Il est procédé à l'appel des présents.

Le compte rendu de la réunion du 27 Mars 2017 à Varenne l'Arconce est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT COMPETENCE GEMAPI : le Président rappelle l'intervention de M. REVEL de la DDT lors de la réunion des Maires le 12 juin au sujet de ce transfert de compétence. La communauté de communes peut déléguer les syndicats de rivière SYMISOA et SMAAA pour assurer cette gestion. Un cours d'eau est « isolé » des rivières Arconce et Sornin, il s'agit du « Merdasson » donc il faudra voir si le SMAAA peut prendre la délégation. Une rencontre se tiendra avec les syndicats en septembre.

TRANSFERT COMPETENCE DPU (Droit de Préemption Urbain) : La Loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme prévoyant désormais que la compétence de la communauté de communes en matière de PLUI emporte compétence de plein droit en matière de DPU. Il est possible de déléguer une partie ou la totalité de l'exercice de ce DPU aux communes. Le conseil communautaire décide de déléguer l'exercice du DPU aux communes suivantes : Fleury la Montagne – Iguerande – Saint Bonnet de Cray et Semur en Brionnais.

Isabelle LAGOUTTE fait part d'un projet de **convention de partenariat avec le CAUE** qui a comme objectifs : réaliser des fiches de présentation des ouvrages et une synthèse par commune – un listing des ouvrages recensés par typologie – une présentation succincte des caractéristiques du

petit patrimoine et des enjeux de réhabilitation – une liste de compléments éventuels à apporter à l’inventaire – Présentation en communauté de communes.

Le montant est de 3408 €. Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention

CONVENTION pour enlèvement des capsules de café NESPRESSO à la déchèterie. La société NESPRESSO a confié à SUEZ RV France aux fins de regroupement et massification, les prestations d’enlèvement en déchèteries des capsules NESPRESSO aluminium usagées. Le contrat est établi du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, renouvelable par tacite reconduction. Le matériel de collecte est mis gratuitement à disposition par le prestataire, aucun frais ne sera facturé à la collectivité. Le Président est autorisé à signer cette convention.

CONVENTION AVEC REGION pour autorisation en matière d’aide aux entreprises et en matière d’immobilier d’entreprise. Le Pays Charolais Brionnais prépare une rencontre avec le Conseil Régional et la décision sera prise en septembre après avoir obtenu plus de renseignements.

INDEMNITES ELUS : suite au changement de l’indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} février 2017 il convient de modifier la délibération du 28 avril 2014 faisant référence à l’indice brut terminal 1015 alors qu’à ce jour c’est 1022. Adopté à l’unanimité pour modifier en stipulant référence à l’indice terminal sans préciser le nombre.

SUBVENTION « Les Farfadets » : Cette association a déposé une demande d’aide pour le spectacle théâtral « Croisades » qui va être donné à Semur au mois de juillet les 11 – 12 – 15 – 16 – 18 – 19 – 20 - 21 à 21 H 30. Le budget du projet prévoit une somme de 1000 € par la communauté de communes. Cette aide est adoptée à l’unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES SPIC : Suite à une erreur d’imputation de la TVA sur l’exercice 2016 il convient de régulariser en émettant un mandat à l’article 673 pour 2457.81 € et un nouveau titre à l’article 778 pour 2048.17 € HT + 409.64 € de TVA.

COMPETENCE ZONES ARTISANALES : Une circulaire de M. le Préfet en date du 29 mai 2017 précise les modalités d’exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d’activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique » par les communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, seule la zone de Saint Christophe en Brionnais est concernée et il faut voir le transfert avec le comptable. Jean François PEGUET a demandé un rendez-vous avec Olivier PATAIN, receveur intérimaire.

Affaire ANTARIEU : François BACIAK rappelle la réclamation de M. Antarieu au sujet d’un refus de construire une piscine. La commune de Semur a été condamnée par le Tribunal Administratif et a délibéré pour renoncer à l’appel de la décision de ce tribunal et a décidé également d’annuler la délibération du 6/3/2014 qui a classé en zone agricole une partie des parcelles appartenant à M. ANTARIEU. Si le conseil communautaire doit donner un avis il sera identique à celui de la commune.

AVENANT CAF : François BACIAK fait part de l'augmentation du temps de travail du Directeur du Centre de loisirs en raison de la redynamisation d'ABISE, pour le service RAM. Un avenant devra être signé avec La CAF. Accordé à l'unanimité car cette dépense avait été prévue au budget primitif.

OPAH : cette opération est en cours depuis 4 ans, il y a eu 170 dossiers déposés sur les 26 communes – 70 % des travaux ont été réalisés par des entreprises du secteur. Le montant des aides sera transmis aux communes. Le Président propose de verser une somme forfaitaire de 500 € pour chaque dossier retenu par l'ANAH sous réserve que la communauté de communes de Marcigny prenne la même décision.

PLUI : David CORDEIRO fait le point : 1^{ère} version du PADD le 6 juillet à Fleury la Montagne prenant en compte le volet paysage et habitat – déplacements et énergies – TEPCV (Territoire Energie Positive Croissance Verte) à voir avec les collectivités voisines (un rendez-vous est prévu avec la communauté de communes Chauffailles-La Clayette). Il faudra que le PADD soit finalisé en fin d'année. David est invité à la prochaine journée régionale du « Club PLUI » qui se déroulera le 26 septembre à Salins les Bains. Les organisateurs veulent faire témoigner des élus ayant lancé une démarche PLUI avec un volet habitat, et ont identifié la CC de Semur ayant sollicité un soutien régional au titre des stratégies locales de l'habitat.

UNESCO : André MAMESSIER informe qu'il a demandé des explications sur le dossier UNESCO lors de la dernière réunion de bureau du Pays Charolais Brionnais.

PROJET FUSION : les membres du bureau des CC de Semur et Marcigny vont se réunir lundi 3 juillet avec comme thèmes : la collecte des ordures ménagères, l'environnement et la compétence GEMAPI.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : Daniel VINCENT a élaboré un document en vue de la réunion des 2 communautés de communes : état des marchés – coût des déchets – recettes – animations – actions – rapport annuel du service etc... Un rendez-vous aura lieu avec M. Julien LAPORTE, chargé de mission à la CC La Clayette Chauffailles et M. Pascal LABROSSE, Vice Président de la communauté de communes pour TEPCV. La commission environnement se réunira le mardi 4 juillet et va plancher sur la collecte latérale, Un état des lieux sera présenté par l'entreprise CHAMFRAY : container obligatoire – point particulier dans chaque commune etc...

La collecte de ferraille est terminée pour Sarry, Saint Didier et Oyé, le bilan paraît mitigé à voir pour le futur.

SMEVOM : une DSP (Délégation Service Public) a été attribuée pour gérer le centre de tri à IHOL qui remplace SITA.

La visite avec les élèves risque d'être décalée compte tenu du changement d'entreprise, la date sera déterminée avec les enseignants.

Un groupement de cabinets en AMO a été retenu pour la conception, réalisation, exploitation, maintenance de la future usine de traitement des déchets. Il s'agit du groupe INDDIGO- VALDECH-ACTI-PUBLIC

Vu avec Marc VADON de l'EHPAD de Semur, les containers supplémentaires donnent satisfaction, reste le traitement des déchets alimentaires à mettre en place (il est rappelé que le coût s'élève à 12.000 € par an).

Le broyage des déchets verts ne se fera qu'une fois cette année. Mme MENEGON fera la mesure de la température.

COMMISSION MARCHÉ : Jean François PEGUET a souhaité que le diaporama présenté lors de l'assemblée générale de la SAEM du marché au cadran soit envoyé à chaque commune qui pourra le transférer aux conseillers municipaux. Le mois de mai annonce des chiffres meilleurs : 90 % d'animaux vendus – les cours sont stables + le marché des taurillons bon. Les entretiens pour le recrutement d'un collaborateur sont en cours. Il rappelle que des distensions entre Charolais Terroir et un acteur du marché de la viande sont regrettables.

Prévisions : aménagement de nouveaux équipements afin de raccourcir l'attente – Projet de fixer un droit de place pour les animaux invendus à compter du 1^{er} janvier 2018.

COMMISSION TOURISME : Isabelle LAGOUTTE fait le point sur les boucles cyclo : une carte a été élaborée avec les délégués et l'OTSI, le panneau a été mis en place par Brionnais Découverte - 6 boucles autour de la voie verte Marcigny-Iguerande : Autour de la Loire – La balade des étangs – La grimpe des clochers – Vers l'Arconce – Les collines du Brionnais – Vers le Sornin. Les cartes sont disponibles gratuitement auprès de l'OTSI. Une réunion pour le festival itinérant « Les Voix d'eau de l'été » sur le canal de Roanne à Digoin, 7 étapes du 30 juin au 9 juillet, animations à partir de 17 H 30.

Sortie du guide du routard par le Pays Charolais Brionnais.

David CORDEIRO reparle du cahier des charges pour le site Internet de l'OTSI, il y a 2 offres très intéressantes puis il précise qu'il y aura une nouvelle dynamique avec Gérard PEGUET, élu Président.

COMMISSION AGRICOLE : Pierre DURIAU informe d'une réunion pour la préparation de la journée concours – le projet de sortie pour les écoles : choix entre maison du charolais ou moulin de Lugny les Charolles.

Une conférence sur les pesticides a été organisée par le SYMISOA (conséquences, maladies, malformations, etc...) visible sur www.ecoinfirmier.com. Le 2^{ème} contrat de rivière a été signé à La Clayette : 7.000.000 € de travaux, le Sornin a 250 kms de cours d'eau. Fin 2017 des travaux seront effectués sur La Genette, l'étang des tanneries sera supprimé, le bâtiment Synnyland sera rasé.

L'entretien des berges sera suivi – Problème avec la renouée du Japon –

Il rappelle le projet de commission d'acteurs du marché.

Jean François PEGUET souligne l'observation de M. REVEL : très bonne gestion du SYMISOA qui est cité en exemple.

COMMUNICATION : le bulletin communautaire devra être distribué avant Noël, les articles devront parvenir à David avant le 1^{er} novembre.

COMMISSION ACTION SOCIALE : François BACIAK donne lecture du rapport du comité de pilotage « Enfance Jeunesse » en date du 22 juin : Après 2 ans du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, il était bon de se poser la question : comment fonctionnent les différentes actions ?

Qu'est ce qui marche bien ? Qu'est ce qui marche moins bien et alors comment peut-on s'améliorer ?

Un comité de pilotage regroupant les vice-présidents des 2 communautés de communes, la CAF en la personne de Nadège DURAND, les partenaires gestionnaires ABISE et Brionnais Découvertes, les salariés des différentes structures s'est réuni le 22 juin dernier.

RAM :

Il fêtera ses 10 ans en septembre

Pas de nouveaux agréments depuis novembre 2015 pour des assistantes maternelles. Pourquoi ? Est-ce Pôle emploi qui ne fait pas la promotion ? Est-ce la complexité des actes administratifs qui est démobilisant ? Il existe de plus en plus de conflits : respect de la convention, problèmes financiers. Il y a eu un retrait d'agrément pour une assistante maternelle.

Point à développer : communication entre parents et assistante maternelle – Peu de places disponibles – Gros problème : les gardes périscolaires. Les assistantes préfèrent des gardes de bébés non scolarisés à la journée.

Solution : peut-être des gardes à domicile par des baby-sitters mais coût élevé.

Point positif : participation très importante aux animations.

POINT INFORMATION JEUNESSE :

Baisse du nombre de baby-sitters. La plupart sont entrés dans la vie active. De nouveau 11 après la session 2017. Elles sont sollicitées pour les mariages (dont Anzy le Duc) et périscolaires.

Le PIJ est surtout fréquenté par les plus de 30 ans (CV, relations avec Pôle emploi).

Projets : aller à la rencontre des 11-20 ans au collège et à la MFR.

Enquête sur les loisirs.

Après le constat par les élus d'un manque d'engagement civique des jeunes, un conseil jeune a été créé par la communauté de communes de Marcigny : 12 membres à parité sur les 2 territoires des com com.

Commissions sur les loisirs, la communication.

Baisse des demandes de formation BAFA malgré une demande locale d'animateurs. Aspect financier ?

ACCUEIL LOISIRS (Centre de loisirs de Semur)

Les places seront limitées à 40 pendant les grandes vacances.

Des inscriptions sont refusées et les familles sont orientées vers d'autres structures comme Marcigny.

Des activités sont communes aux deux centres de loisirs. Difficulté de recruter des animateurs.

Amélioration faites : 3 groupes d'âge avec des activités spécifiques. Stage d'escrime, de cirque.

Problème du transport (bénévolat, rémunération)

Retour à la semaine de 4 jours posera problème à ABISE qui avait recruté du personnel pour animer les activités périscolaires

VACANCES ADOS :

Baisse générale de la fréquentation dans toutes les structures alentours. Analyse des raisons : Perte d'un gros groupe d'ados motivés – peu d'engouement des jeunes pour les activités encadrées – les activités nouvelles ont peu de succès – la modulation tarifaire en fonction des revenus n'a pas eu l'effet souhaité – les nouveaux moyens de communication : tablettes, téléphone portable, facebook sont sans doute aussi une raison du repli sur soi des ados. Ils n'ont pas envie de participer à des

actions de groupe. On ne baisse pas les bras. De nouvelles actions sont envisagées : redynamiser les actions du mercredi après-midi et du vendredi soir. Faire de nouvelles propositions de transport pour les communes éloignées. Communiquer par SMS. Essayer de créer des liens puisqu'ils ne participent que si les copains participent aussi

Ne pas perdre de vue le côté éducatif des activités proposées. Ne pas faire uniquement de la consommation. Exemple : le laser game plait aux ados. Il faudrait une approche participative : comment financer le déplacement (ventes diverses). L'an dernier un groupe avait financé un séjour à Disney de cette façon

Des rencontres sont prévues avec d'autres structures qui marchent comme Gueugnon ou Montceau.

Ce comité de pilotage a été jugé très positif par l'ensemble des participants en particuliers par les salariés qui ne connaissaient pas forcément ce qui se passent dans les autres actions. Il est prévu de le reconduire régulièrement.

TOUR DE TABLE :

Semur en Brionnais : spectacle « Les Farfadets » en juillet

Saint Julien de Jonzy : tenue du 2ème Mart'si – il aura lieu chaque 3^{ème} vendredi de chaque mois

Sainte Foy : 1 appartement à louer

Saint Christophe : des sacs de détritiques ont été déposés, l'auteur a été retrouvé grâce à Facebook, 1 plainte a été déposée mais l'accusé ne s'est pas présenté au Tribunal. Il est passible d'une amende de 1500 €. Faire cette communication sur le bulletin communautaire

Saint Bonnet de Cray : 1 logement à louer

Oyé : Claire GAGET demande un point sur le zéro phyto dans les autres communes **et n' a pas eu de réponse très significative.**

Ligny en Brionnais : toujours problème ADSL – Fait remarquer le manque de lisibilité de l'écran lors de l'assemblée générale de la SAEM

Iguerande : dépôt sauvage d'ordures ménagères – le bateau sur lequel le propriétaire est décédé a été donné à VNF.

Briant : OK pour commande entretien et mesure du débit des poteaux incendie à la SAUR – Charles VERNAY demande si les collectivités adhèrent à « Cultivons nos campagnes » ? réponse : non. La commune a eu recours à une stagiaire élève ingénieur pour une étude sur l'assainissement.

La séance a été clôturée à 23 H